

prévention des inondations sur 1,169,700 acres. Des travaux de creusage du lit des cours d'eau afin d'assurer un meilleur écoulement ont été exécutés dans cinq régions secondaires.

Entreprises diverses.—Les entreprises diverses comprennent la remise en herbe de 10,870 acres et la plantation de 331,000 arbres. Les municipalités et les associations locales peuvent obtenir de l'aide pour la plantation d'arbres soit en utilisant l'outillage de la province soit en touchant des sommes en vue de l'achat d'outillage.

Dans la région du nord de la province non visée par la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, 57 barrages et citernes ont été aménagés au bénéfice de groupes de cultivateurs.

Neuf régions de conservation et de mise en valeur totalisant 1,350,260 acres ont été constituées du 1^{er} avril 1949 au 31 décembre 1952.

Ouverture de terres à la colonisation.—Des travaux d'aménagement et d'amélioration de terres inoccupées en vue de l'agriculture ont été exécutés au titre de six nouvelles entreprises sous la surveillance de la Division des terres du 1^{er} avril 1950 au 31 décembre 1952. Ces entreprises comprennent le défoncement de 50 acres sur chacune des 273 fermes. Un total de 12,350 acres ont été défoncées et préparées pour l'ensemencement. Chacune des fermes doit être louée pour 33 ans en vertu d'un bail qui stipule les méthodes de conservation à suivre.

Alberta*.—De vastes relevés ont eu lieu en Alberta afin de déterminer la répartition et l'importance des ressources hydrauliques disponibles et leur utilisation la plus avantageuse à des fins d'irrigation, d'énergie et autres. L'article 69 de la loi sur les ressources hydrauliques confère au ministre des Ressources hydrauliques de vastes pouvoirs en ce qui concerne le relevé des ressources hydrauliques de la province.

Ces dernières années, le travail a été exécuté en bonne partie par le gouvernement fédéral d'accord avec le gouvernement provincial. C'est le Service hydrométrique du ministère fédéral des Ressources et du Développement économique qui fait le mesurage des cours d'eau tandis que l'organisme chargé de la mise en valeur des ressources hydrauliques, relevant de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, fait les levés intéressant l'irrigation. La Division des ressources hydrauliques, du ministère fédéral des Ressources et du Développement économique, et les sociétés d'énergie de l'Alberta collaborent aussi au programme.

La Société d'énergie de Calgary a terminé une étude passablement vaste et détaillée des ressources hydrauliques de la rivière Bow et de ses tributaires et a construit un certain nombre de réservoirs hydrauliques et de centrales d'énergie sur ce cours d'eau. La société a aussi, de concert avec le gouvernement provincial, fait un relevé préliminaire de la petite rivière des Esclaves ainsi que de l'Athabasca depuis Athabasca jusqu'à McMurray.

En vertu d'un décret du conseil du 17 février 1941, la Commission de l'aménagement hydraulique des rivières Sainte-Marie et Milk a été formée aux fins d'enquêter et de faire rapport sur les nombreuses questions relatives à l'irrigation du sud de l'Alberta, y compris les eaux accessibles au Canada des rivières Waterton, Belly, Sainte-Marie et Milk, le plan le plus pratique permettant d'utiliser ces eaux le plus avantageusement possible, les avantages que retireraient les autorités fédérales et provinciales de l'aménagement de ces eaux, la répartition des frais et les méthodes de financement à adopter. La Commission a fait une étude à fond et publié un rapport détaillé et complet non seulement des projets visant les cours d'eau internationaux mais aussi d'autres projets en Alberta.

* Rédigé par J. L. Reid, secrétaire de la Commission d'énergie de l'Alberta, Edmonton (Alb.).